

LEVÉE DE BOUCLIERS CONTRE UN ÉVENTUEL SITE DE STOCKAGE FINAL DE DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS LE WEINLAND ZURICHOIS

Dans une procédure totalement opaque, la Nagra a réduit de six à deux le nombre de sites envisageables. Pour qu'elle soit à la hauteur de sa mission, il faut lui donner d'urgence une nouvelle structure et une nouvelle perception des rôles.

La Nagra a ruiné sa crédibilité



Max Chopard-Acklin, Conseiller national PS, Argovie

Fin janvier 2015, la Nagra a annoncé les sites ayant fait l'objet d'une étude plus ou moins poussée qui seront éliminés de la sélection pour le site de stockage final de déchets nucléaires. Les observateurs critiques se voient confortés dans leurs soupçons selon lesquels la Nagra applique finalement son scénario idéal connu depuis longtemps. Cette note de service a été publiée par la SonntagsZeitung en octobre 2012. Elle indique de façon prévisionnelle quels programmes de recherche la Nagra veut arrêter à quel moment.

La publication du fameux «document secret» (AN 11–711) de la Nagra révélant que le Weinland zurichois et Bözberg dans le canton d'Argovie étaient envisagés comme sites de stockage finaux, en 2012, avait suscité une vive levée de boucliers. La Nagra avait alors démenti en assurant par tous les canaux que c'était «une simulation pour le calcul du coût d'élimination des déchets» et que le processus de sélection des sites était encore totalement ouvert. Aujourd'hui, il y a fort à craindre que la Nagra n'ait berné tout le monde: la population, les conférences régionales, les autorités et les médias car c'est exactement le scénario du «document secret» qui se dessine. Seuls les sites de Benken et de Bözberg feront encore l'objet d'études approfondies. La procédure n'est démocratique qu'en apparence.

Pourquoi ne reste-t-il que deux sites?

Les Conseils d'Etat argovien et zurichois se sont dits «très surpris» de constater que l'évaluation se limite dès à présent à deux sites et ce, contrairement à la démarche par étapes consistant à passer de six sites à quatre puis de quatre à deux après des investigations plus

approfondies qui avait été annoncée auparavant. La méthode choisie n'est-elle pas la preuve que la Nagra a déjà arrêté son choix depuis belle lurette? A moins qu'elle ne cache un projet d'optimisation des coûts? Des compromis sont-ils faits dans la procédure d'investigation? Les exploitants de centrales nucléaires qui sont en même temps sociétaires de la Nagra subissent une pression financière de plus en plus forte. Le coût de maintenance des centrales nucléaires obsolètes ne cesse d'augmenter, les affaires sont moins bonnes que par le passé et le trou dans le fonds pour le démantèlement doit aussi être comblé.

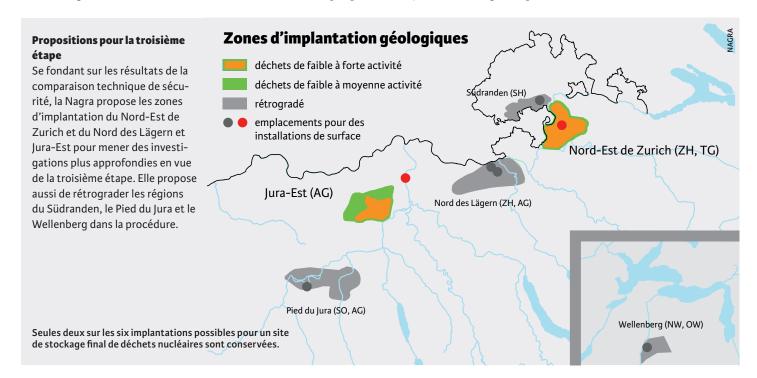
Une procédure de sélection douteuse

Un certain temps, la Nagra avait ciblé le Wellenberg comme site «approprié». A présent, c'est le Bözberg. C'est pour de bonnes raisons que la Nagra avait classé le Bözberg comme site en réserve il y a 20 ans déjà. Cette région se trouve dans le château d'eau de la Suisse et dans la zone de pré-plis-

sement du Jura tabulaire marquée par des déformations tectoniques. Les conditions géologiques qui vont de pair remettent en cause à elles seules la faisabilité technique. Même dans le Weinland zurichois, on ne saurait exclure des problèmes géologiques.

La confiance et l'acceptation s'effritent

La mission de la Nagra est de nature technico-scientifique. Cet organisme est censé rendre compte de ses travaux de façon factuelle et objective mais organise plutôt des « événements de propagande » et produit des brochures sur papier glacé pour enjoliver les faits. Elle refuse aussi d'appliquer le principe de la transparence usuel des institutions publiques. Bref, la Nagra se mure dans l'opacité alors qu'elle exerce clairement une mission publique et que même la Confédération en est sociétaire. L'overture suscite la confiance et l'acceptation, pas comme la démocratie de façade. La Nagra a ruiné sa crédibilité, il est donc urgent de remettre en cause son rôle et sa structure.



Loi sur les résidences secondaires : un fromage à trous

Voilà près de deux ans, la population suisse a adopté l'initiative sur les résidences secondaires, donnant ainsi un coup d'arrêt au bétonnage des paysages et aux constructions spéculatives de résidences secondaires. Cette initiative est également positive à moyen terme pour les régions de montagne et leur hôtellerie. Cette idée a malheureusement disparu du projet de loi. Celui-ci prévoit un nombre d'exceptions bien trop important, qui conduiront immanquablement à de nouveaux lits froids. Les articles constitutionnels acceptés par les votant-e-s ne sont aujourd'hui plus respectés.

Pour Roger Nordmann, conseiller national (VD), « alors que le projet du Conseil fédéral ressemblait à un fromage troué de l'Emmental, le Conseil des Etats y a creusé quelques trous supplémentaires. Après son passage en Commission, il ne reste désormais que de la couenne, tout le fond ayant été retiré ». Cette approche, incompréhensible et contraire à la Constitution, est le signe clair d'une victoire d'étape des partis bourgeois, des entreprises de construction et des agents immobiliers.

Un changement de perspective est possible. L'article sur les résidences secondaires peut être mis

en œuvre en prenant compte des besoins du secteur du tourisme, tout en étant conforme à la Constitution. Cependant, la majorité du Parlement à Berne ne souhaite pas recourir à cette modification. Paradoxalement ce sont les mêmes parlementaires qui insistent avec force pour une interprétation littérale de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse. Pour cette majorité, les nouvelles constructions doivent continuer, avec ou sans l'accord du peuple ou de la Constitution. Il est également choquant que la majorité de la Commission ait approuvé la procédure d'urgence, totalement

galvaudée et inadéquate pour ce projet de loi.

Le PS continuera à lutter pour une mise en œuvre rigoureuse de l'initiative sur les résidences secondaires, car celle-ci ouvre des perspectives pour les innovations nécessaires et une meilleure collaboration dans le secteur du tourisme alpin. Les défis posés par la diminution des nuitées, le franc fort et le changement climatique sont importants et les changements se font attendre depuis trop longtemps.



LE RECUL DES GLACIERS, SYMBOLE ÉVIDENT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE La Suisse doit enfin prendre des mesures efficaces pour combattre l'augmentation permanente de la température.

Pour une protection internation



Claudia Friedl, 2 Conseillère nationale PS, St-Gall (

Dans son cinquième rapport sur le climat, Le Groupe intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) expose clairement les conséquences du changement climatique. Le recul des glaciers, la fonte des calottes glaciaires, l'élévation du niveau des mers, la multiplication des périodes de canicule ou la disparition d'espèces en sont des preuves évidentes. Les pays les plus fortement touchés par le réchauffement climatique sont les pays en voie de développement, ceux-là mêmes qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre. Pour pouvoir limiter le réchauffement planétaire à

2°C, l'humanité doit faire nettement plus d'efforts de protection du climat. Idem pour la Suisse.

Une taxe carbone est nécessaire

D'après l'Office fédéral de l'environnement, les émissions de CO₂ de la Suisse sont actuellement de 6,7 tonnes par personne et par an. Quand on y ajoute les biens et services importés, ce chiffre passe à 12,5 tonnes, ce qui situe la Suisse dans la moyenne européenne. Pour ne pas nuire au climat, il ne faudrait pourtant pas émettre plus d'une à une tonne et demi par personne. Selon le budget climatique avec lequel l'échauffement ne dépasserait pas les 2°C, il faudrait que la Suisse réduise ses émissions de 40 % par rapport à son niveau de 1990 d'ici à 2020 et de 60 % à l'horizon 2030. Les engagements internationaux pris par la Suisse sont nettement plus modestes: 20 % d'ici à 2020. S'il ne fixe pas des objectifs de réduction nettement plus ambitieux d'ici à 2030, le Conseil fédéral ignore des faits scientifiquement établis et manque de courage par rapport à l'UE qui, elle, vise un objectif de réduction d'au moins 40%, l'Allemagne visant même 55 %. Le Conseil fédéral n'exploite pas non plus ses compétences alors que la nouvelle loi sur le CO2 lui donne d'ores et déjà la possibilité de fixer l'objectif de réduction pour 2020 à 40 %. Mais il devrait pour cela prendre des mesures qui feraient enfin de la taxe CO2 une arme efficace et concentreraient son action sur les domaines où la réduction est la plus facile et la plus économiquement attrayante, à savoir la construction et les transports.

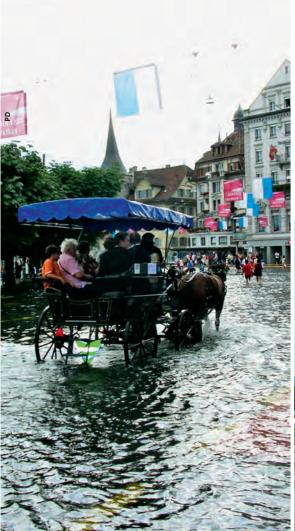
Aide aux pays pauvres

D'autres obligations s'ajouteront encore aux mesures de réduction du CO₂: Dès le sommet sur le climat de Copenhague en 2009,

la Communauté internationale s'était accordée pour investir au moins 100 milliards de dollars dans la politique climatique internationale dès 2020. Tous les Etats sont censés fixer des objectifs de réduction individuels. Les pays industrialisés aideront financièrement les pays pauvres à mettre en œuvre leurs mesures de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Cette aide inclut un transfert de technologie et de savoir-faire

Définir maintenant la clé de répartition

Pour pouvoir faire avancer les négociations internationales sur le climat, il est impératif de définir dans les meilleurs délais une clé de répartition du financement climatique. L'idée serait que celle-ci tienne compte du PIB, des capacités techniques et économiques ainsi que des émissions actuelles



Le recul des glaciers est l'une des nombreuses conséquences du réchauffement planétaire.

Inondations à Lucerne : Les phénomènes climatiques extrêmes ont augmenté de 2 à 4 % durant la seconde moitié du 20° siècle.

Le trafic aérien connaît une croissance permanente et rapide. Or l'impact carbone des déplacements aériens est considérable: Un vol Zurich-Miami produit autant de CO_2 par personne qu'une voiture pendant une année pour une utilisation moyenne.



nale du climat

et historiques. La Suisse atteint environ un pour cent de la performance économique globale des pays industrialisés et est responsable de fortes émissions de gaz à effet de serre dans le passé. Alliance Sud estime ainsi que la Suisse devra verser entre 0,5 et 1,2 milliards de francs par an dès 2020. Outre les fonds publics, un cofinancement privé doit être possible mais aucun critère efficace n'existe encore en la matière. En tout état de cause, la Confédération devra encore verser entre 375 et 750 millions de francs. Ce montant ne doit en aucun cas être prélevé sur l'enveloppe des aides au développement mais il y a fort à craindre que ce ne soit le cas. 100 millions de francs en ont déjà été prélevés pour le financement de lancement du Fonds vert pour le climat, d'où la nécessité de mettre en place un crédit-cadre à part pour le financement du climat qui est basé sur des sources de revenus innovantes. La taxe carbone ou une réforme fiscale écologique s'avèrent toutes indiquées. On pourrait aussi envisager des mesures coordonnées au plan international comme par exemple une taxation du kérosène, une taxe sur les transactions financières ou des certificats d'émissions. Ces derniers sont toutefois un échec à ce jour parce qu'ils sont beaucoup trop bon marché en raison d'une offre excédentaire.

Le financement doit être clairement réglé

Le temps presse jusqu'à la prochaine Conférence Climat de Paris en décembre 2015. La Suisse a besoin d'urgence d'un concept de financement et de propositions concrètes en matière d'objectifs internes de réduction des gaz à effet de serre. En tout état de cause, la Suisse doit être l'un des précurseurs européens et sortir enfin de sa politique climatique hésitante.

Informations de première main

Avec ce magazine, le PS donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les évolutions politiques d'actualité. Des membres du PS élus au Conseil National et aux Etats rendent compte de leur domaine de spécialité, en matière de politique sociale, de protection de l'environnement ou encore de mise en œuvre du tournant énergétique. « Solidaires », le nouveau magazine des donatrices et donateurs est une fusion des anciennes publications « PS & énergie » et « News du COSA ». Grâce à « Solidaires », nous serons en mesure de vous informer de façon plus rapide et plus exhaustive sur notre action politique.

Si nous pouvons poursuivre et renforcer notre engagement au service de ces objectifs politiques, c'est grâce à votre aide. Pour recevoir « Solidaires » régulièrement et sans engagement, indiquez-nous votre adresse postale à solidarisch@spschweiz.ch.

Merci! PS Suisse



POUR PROTESTER CONTRE L'AUGMENTATION DU TRAFIC DE TRANSIT, L'INITIATIVE DES ALPES A HABILLÉ LE ROCHER DU DIABLE DE ROUGE. Inutile d'engloutir des milliards dans un second tube routier au St-Gothard! Cet argent serait mieux utilisé pour régler les vrais problèmes de transports dans les agglomérations et les villes.

Non à un second tube routier au St-Gothard



Edith Graf-Litscher, Conseillère nationale PS, Thurgovie

La politique des transports du Parlement ne tient pas compte du peuple. Aussi, le PS s'est-il associé avec d'autres partis et organisations pour lancer le référendum contre le second tube routier au St-Gothard. C'est donc au peuple que reviendra le dernier mot.

La décision de percer un second tube pour le tunnel routier du St-Gothard est une coûteuse erreur. Il est absurde d'engloutir de l'argent dans un tunnel au St-Gothard alors qu'on en manque pour résoudre les vrais problèmes de transports, à savoir dans les villes et les agglomérations. Tout développement des capacités routières est en outre contraire à l'article constitutionnel sur la protection des Alpes. La construction d'un second tube routier au St-Gothard engendrera une augmentation massive et inéluctable du trafic sur l'axe du St-Gothard. Prétendre que les voies supplémentaires ne seront pas utilisées est d'une grande naïveté. Dès le premier bouchon de Pâques au plus tard, la limitation promise à une voie par direction se dissipera dans les gaz d'échappement. La construction d'un second tube au St-Gothard viole ainsi l'article 84 de la Constitution fédérale qui est sans ambiguïté: «La capacité des routes de transit des régions alpines ne peut être augmentée».

Ne compromettons pas la politique exemplaire de report modal

La Suisse est régulièrement citée en exemple en Europe pour sa politique de report modal. Ce n'est

pas par hasard. Aucun autre pays ne transporte autant de marchandises par le rail. D'après le Service d'information pour les transports publics LITRA, 63,5 % des transports de marchandises transalpins ont été effectués par le chemin de fer en Suisse en 2012. Cette part a été de 28.6 % en Autriche et de seulement 9.4% en France. La Suisse s'affirme depuis vingt ans face à l'UE en appliquant ses propres choix en matière de transports, parfois contre vents et marées. La construction d'un second tube routier au St-Gothard ruinerait d'un coup toute la crédibilité dont jouit notre pays à Bruxelles. Un tel signal serait funeste pour la politique de report modal dans son ensemble.

L'argent sera mieux investi ailleurs

Les agglomérations souffrent d'une circulation exponentielle.

Il faut y supprimer des goulets d'étranglement et, avant tout développer les transports publics et la locomotion douce. De tels investissements dans les zones peuplées profitent chaque jour à des millions de personnes. Un second tube au St-Gothard pour près de trois milliards, par contre, servira en priorité au trafic de transit en imposant encore davantage de bruit et de pollution aux populations d'Uri et du Tessin. Je fais confiance au bon sens populaire en matière de finances et de transports pour l'emporter face au Parlement et rejeter le second tube au St-Gothard.

Stratégie énergétique : Un pas dans le bon sens



Roger Nordmann, Conseiller national, PS Vaud

Après Tchernobyl, la Suisse n'avait adopté qu'un modeste moratoire sur le nucléaire. La stratégie énergétique 2050, lancée suite à Fukushima, est incomparablement plus substantielle, comme le montrent les principaux éléments du paquet accepté en décembre 2014 au Conseil national:

- Interdiction de la construction de nouvelles centrales nucléaires.
- Principe d'un approvisionnement reposant toujours plus sur les énergies renouvelables.
- Une réduction de 43 % de la consommation d'énergie par personne à l'horizon 2035 (fossile compris).
- Une stabilisation de la consommation globale d'électricité (−13 % par personne d'ici 2035).
- Augmentation du soutien à la production d'électricité d'origine renouvelable (passage du « supplément de réseau » de 1,5 à 2,3 centimes par kilowattheures). Ce montant permettra, dans les conditions actuelles, de remplacer l'électricité des trois petites centrales nucléaires.
- Réorientation du système du rachat à prix coûtant de manière à récompenser le fait de produire lorsque la demande d'électricité est élevée.
- Ouverture du système de la rétribution unique pour les installations solaires au-delà de la limite de 30 kW, sans fil d'attente.
- Instauration de contributions d'investissement aux grandes installations hydroélectriques pour



des projets amenant une production additionnelle. En contrepartie, nous avons limité les possibilités de la micro-hydraulique dans les rivières encore intactes. Il s'agit de permettre l'investissement dans l'hydroélectricité malgré des prix de gros très défavorables, tout en réduisant au minimum le dommage à la nature.

- Système de bonus-malus pour les exploitants de réseaux, de manière à financer leurs efforts visant à soutenir les économies d'électricité de leurs clients. Sur ce point, le Conseil fédéral avait proposé un autre dispositif très bureaucratique («les certificats blancs»). La commission l'avait rejeté, sans pour autant se mettre d'accord sur une alternative. C'est le plénum du Conseil national qui a imposé la solution, qui mérite encore d'être peaufinée au Conseil des Etats.
- Adoption des nouvelles normes européennes d'efficacité pour les voitures et les camionnettes à l'horizon 2020.
- Renforcement du programme d'assainissement des bâtiments et de soutien aux renouvelables pour la production de chaleur, y compris par la géothermie de moyenne profondeur.

Exigence faite aux cantons de durcir les normes d'efficacité des bâtiments.

■ Possibilité d'étaler les déductions fiscales pour la rénovation des bâtiments sur 4 ans supplémentaires, de manière à encourager la rénovation en une fois, avec un concept global. Seules les rénovations permettant d'atteindre un standard élevé donneront droit à la réduction. La durée de quatre ans nous paraît excessive et constitue une nouvelle poche d'optimisation fiscale. Le PS s'est

opposé sans succès à cette adjonction qui ne figurait pas dans le message du Conseil fédéral.

Sur la question politiquement très délicate de l'arrêt des centrales nucléaires existantes, la décision du Conseil national représente un modeste progrès par rapport au projet du Conseil fédéral. Celui-ci entendait maintenir le droit actuel, qui ne prévoit aucune limitation dans le temps. Le Conseil national a pour sa part décidé de limiter à 60 ans au maximum la durée de vie des anciennes centrales nucléaires (Beznau et Mühleberg). Il a en outre durci substantiellement les conditions d'exploitation des centrales nucléaires de plus de 40 ans: celles-ci devront présenter un concept d'exploitation à long terme, qui sera validé pour une durée maximum de 10 ans, renouvelable. De facto, les centrales nucléaires n'ont donc plus d'autorisation illimitée comme aujourd'hui. La position de l'Inspectorat de la sécurité nucléaire est substantiellement renforcée, puisqu'il aura la possibilité d'ordonner la mise hors service de centrales qui ne respecteraient pas ce concept. Reste à savoir s'il aura le courage d'utiliser ses nouvelles prérogatives. En pratique, ce concept d'exploitation à long terme impose des rééquipements coûteux et devrait accélérer la fermeture des centrales.

Estimant que sur ce point, le projet adopté au Parlement n'était pas encore satisfaisant, le Groupe socialiste a soutenu l'initiative populaire «pour la sortie programmée du nucléaire», qui vise à limiter à 45 ans la durée d'exploitation des centrales. La lutte pour la fermeture des centrales nucléaires doit donc continuer.



IMPRESSUM «SOLIDAIRES/Le magazine des donatrices et donateurs du PS Suisse» paraît quatre fois par an en français et en allemand. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons: Compte postal 30-520786-8, PS suisse, 3001 Berne. Edition/rédaction: Parti socialiste suisse, Spitalgasse 34, 3001 Berne, Fax 031/329 69 70, Courriel solidarisch@spschweiz.ch Rédaction: Leyla Gül (Co-secrétaire générale), Chantal Gahlinger (secrétaire politique du groupe parlementaire PS), Reto Gamma (chef de projet levées de fonds). Traitement rédactionnel et production: Simon Roth. Conception: Atelier Bläuer, Berne. Tirage: 50 000 exemplaires